



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

# COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

## COMMISSION SUR LA DIMENSION CIVILE DE LA SÉCURITÉ

Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2019

*Mountbatten*, centre reine Elizabeth II  
Londres (Royaume-Uni)

216 CDS 19 F | Original : anglais | 18 novembre 2019

## LISTE DE PRÉSENCE

<b>Présidente</b>	Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France)
<b>Rapporteure générale</b>	Ulla SCHMIDT (Allemagne)
<b>Rapporteure, sous-commission sur la gouvernance démocratique</b>	Jane CORDY (Canada)
<b>Rapporteur spécial</b>	Lord JOPLING (Royaume-Uni)
<b>Présidente de l'AP-OTAN</b>	Madeleine MOON (Royaume-Uni)
<b>Secrétaire général de l'AP-OTAN</b>	David HOBBS
<b>Délégations membres</b>	
Albanie	Myslim MURRIZI
	Nimet MUSAJ
Belgique	Rodrigue DEMEUSE
	Orry VAN DE WAUWER
	Joseph A. DAY
	Vernon WHITE
République tchèque	Jiri DUSEK
Danemark	Karsten HOENGE
Estonie	Leo KUNNAS
France	Joelle GARRIAUD-MAYLAM
	Joaquim PUEYO
	Anissa KHEDHER
Allemagne	Ulla SCHMIDT
Grèce	Manousos K. VOLOUDAKIS
Italie	Alessandra MAIORINO
	Emanuele PELLEGRINI
Lettonie	Aleksandrs KIRSTEINS
Lituanie	Dainius GAIZAUSKAS
Luxembourg	Marc ANGEL
Monténégro	Genci NIMANBEGU
Portugal	Vitalino CANAS
Slovaquie	Karol FARKASOVSKY
Slovénie	Zan MAHNIC
Espagne	Maria Jesus CASTRO
Turquie	Cengiz AYDOGDU
	Osman Askin BAK
	Utku CAKIROZER
	Sena Nur CELIK
	Muhammet Naci CINISLI
	Erol KATIRCIOGLU
Royaume-Uni	Mary Helen CREAGH
	Lord JOPLING
	Andrew ROSINDELL
États-Unis	Susan DAVIS
	Brett GUTHRIE
	James SENSENBRENNER
	John SHIMKUS
	Linda SANCHEZ

**Délégations associées**

Arménie

Gevorg GORGISYAN  
Andranik KOCHARYAN

Autriche

Harald TROCH

Azerbaïdjan

Malahat IBRAHIMGIZI

Finlande

Ilkka KANERVA  
Tom PACKALEN

Macédoine du Nord

Mikko SAVOLA  
Heikki SAVOLA

Géorgie

Bljeta BILALI AJETI  
Katerina KUZMANOVSKA

Serbie

Giorgi KANDELAKI  
Sofio KATSARAVA

Suisse

Ivan BAUER  
Vladimir DJUKANOVIC

Ukraine

Dragan SORMAZ  
Isidor BAUMANN  
Joseph DITLI  
Solomiia BOBROVSKA  
Yehor CHERNIEV  
Andriy KLOCHKO  
I.KYLMYPUSH-TSYNTSADZE  
Galyna MYKHAILIUK  
Liudmyla PROTASENKO**Parlement européen**Mazaly AGUILAR  
Petras AUSTREVICIUS**Délégations des partenaire régionaux et membres associés méditerranéens**

Maroc

Mohammed AZRI

**Intervenants****Jamie SHEA**, professeur en stratégie et sécurité à l'université d'Exeter et chargé de recherche principal pour Les Amis de l'Europe**Sanj SRIKANTHAN**, directeur exécutif, vice-président Europe, Comité international de secours**William BROWDER**, président directeur général, *Hermitage Capital Management***Orysia LUTSEVYCH**, chargée de recherche et directrice du Forum Ukraine pour le programme Russie et Eurasie**Secrétariat international**Andrius AVIZIUS, directeur  
Ginevra SPONZILLI, coordinatrice  
Susanne BELLERS, assistante de recherche

**Samedi 12 octobre 2019**

**I. Remarques préliminaires de Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), présidente**

1. Dans ses remarques préliminaires, [Joëlle Garriaud-Maylam](#) (FR) remercie la délégation britannique pour l'excellent travail de préparation effectué pour accueillir la session annuelle 2019 de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN). La présidente s'arrête sur les six points suivants : la procédure pour les séances de questions-réponses, la feuille de présence qu'il faut signer, la nouvelle politique zéro papier, le site internet de la session, la mise à disposition du compte rendu de la session de printemps de l'AP-OTAN à Bratislava et le *hashtag* officiel de la session.

2. Mme Garriaud-Maylam annonce une petite modification du projet d'ordre du jour, une demande ayant été formulée aux fins de discuter de la récente intervention de la Turquie dans le nord de la Syrie.

**II. Adoption du projet d'ordre du jour [131 CDS 19 F]**

3. **Le projet d'ordre du jour tel que modifié [131 CDS 19 F] est adopté.**

**III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité (CDS) tenue à Bratislava (Slovaquie), le dimanche 2 juin 2019 [153 CDS 19 F]**

4. **[Le compte rendu de la réunion de la CDS à Bratislava \[153 CDS 19 F\] est adopté.](#)**

**IV. Procédure pour les amendements au projet de résolution *Réaffirmer l'attachement envers les valeurs et principes fondateurs de l'OTAN* [180 CDS 19 F]**

5. La présidente rappelle aux délégués la procédure de soumission des amendements et indique que l'heure limite de dépôt de ces derniers est fixée à 10 h 30, le jour même.

**V. Table ronde sur *Les 70 ans de l'OTAN***

- Exposé de [Jamie SHEA](#), professeur en stratégie et sécurité à l'université d'Exeter, chargé de recherche principal pour « Les Amis de l'Europe », sur *L'OTAN : une organisation toujours aussi pertinente*

6. **Jamie Shea** expose son point de vue sur l'état actuel de l'OTAN et sur ses perspectives, alors que l'Alliance célèbre son 70<sup>e</sup> anniversaire. Il revient sur les trois raisons de la durabilité exceptionnelle et inégalée de l'Organisation nonobstant les changements survenus dans l'environnement de sécurité. La première est le fait que l'OTAN a été créée dans un but précis et a pu s'offrir le luxe de ne s'occuper que d'une seule question : la guerre froide. Le présent et l'avenir sont en l'occurrence plus compliqués. Les défis actuels sont nombreux et les adversaires multiples, ce qui a contribué à l'émergence de trois camps au sein de l'Organisation. Chacun d'eux recommande une priorité stratégique différente pour l'Alliance : le premier camp souhaite mettre l'accent sur la Russie, la défense collective et la capacité de mener des opérations militaires de grande envergure ; le deuxième camp porte plutôt son attention sur l'évolution de la situation sur le flanc sud de l'OTAN, origine de l'aggravation de l'instabilité ; et le troisième préfère placer la guerre

hybride et la cyberguerre au centre de ses préoccupations. Ces priorités différentes sont difficiles à concilier puisqu'elles débouchent sur des stratégies qui ne sont pas les mêmes. Trois OTAN seraient ainsi nécessaires pour couvrir convenablement ces différents domaines thématiques et zones géographiques prioritaires.

7. M. Shea définit la capacité de l'OTAN à intégrer les changements et les situations nouvelles et à s'y adapter comme étant la deuxième raison de la durabilité de l'Organisation. Concrètement, cela s'est traduit par l'ouverture d'un dialogue entre l'OTAN et les anciens pays du pacte de Varsovie, par sa politique de la porte ouverte et par l'élargissement de ses partenariats. La troisième raison tient au fait que l'OTAN est structurée de façon à favoriser l'émergence de nouvelles générations de dirigeants capables d'aider l'Alliance à s'orienter face aux problèmes qui subsistent et aux nouveaux défis, et de s'assurer qu'elle reste pertinente.

8. Jamie Shea recense ensuite trois missions dont l'accomplissement sera déterminant pour les 70 prochaines années de l'Alliance : premièrement, veiller à ce qu'elle reste une alliance pour la sécurité et qu'elle puisse se défendre dans le cas improbable, mais pas impossible, d'une guerre majeure. Deuxièmement, éviter l'apparition d'une fracture numérique entre Alliés et être en mesure de relever les « défis technologiques d'avant la bataille ». Si certains Alliés se sentent à l'aise face aux nouvelles technologies, d'autres pays membres se sentent submergés par elles. Enfin, elle doit renforcer les effets dissuasifs par rapport au seuil prévu à l'article 5 du Traité de Washington. Les Alliés doivent trouver les moyens de prévenir les nouvelles provocations de toutes sortes (comme les campagnes de désinformation ou les attaques hybrides) et, le cas échéant, chercher à y répondre. L'OTAN a donc besoin de plus de partenaires et de davantage de réseaux de sécurité.

- **Examen du projet de rapport général 70 ans de l'OTAN : réaffirmer les valeurs de l'Alliance [132 CDS 19 F] présenté par Ulla SCHMIDT (Allemagne), rapporteure générale**

9. [Ulla Schmidt](#) (DE) remercie les délégations qui ont répondu à sa demande de commentaires concernant la pertinence actuelle de l'OTAN et la façon dont les tendances mondiales pourraient remettre en question les valeurs de l'Organisation. Ces réponses indiquent clairement que ses valeurs fondatrices (la démocratie, les libertés individuelles et l'État de droit) sont considérées comme indispensables à l'unité et à la longévité de l'Alliance. Ces valeurs n'en sont pas moins remises en cause de l'intérieur comme de l'extérieur, rappelle la rapporteure générale.

10. Si le traité instituant l'Alliance définit ses valeurs et ses principes démocratiques, Ulla Schmidt reconnaît que pendant la grande lutte idéologique et géopolitique de la guerre froide, la sécurité occupait pour l'OTAN la toute première place. Ainsi, pour préserver leur cohésion militaire, les Alliés ont-ils parfois toléré des développements antidémocratiques dans certains pays membres. Il n'en reste pas moins que même durant cette période, le refus de l'adhésion de l'Espagne franquiste et les activités de l'AP-OTAN ont réaffirmé l'attachement des Alliés aux droits humains et à la démocratie. Après l'effondrement de l'Union soviétique, l'OTAN a davantage insisté sur le « côté politique » de l'Alliance, souligne la rapporteure générale. Cette nouvelle orientation a été soulignée dans plusieurs concepts stratégiques, elle est devenue le principal moteur de certaines opérations de l'OTAN et s'est manifestée à travers sa politique de la porte ouverte. Cette dernière a permis à l'Alliance de promouvoir ses valeurs démocratiques au-delà de ses frontières.

11. Mme Schmidt invite les États membres à continuer à défendre l'ordre démocratique libéral mondial, remis en cause par certains mouvements populistes en raison de l'accroissement des inégalités sociales, de la perte de confiance envers les partis établis, les institutions politiques et les médias grand public, et de campagnes de désinformation. Elle rappelle que le recul de la démocratie sème la méfiance et affecte la cohésion au sein de l'Alliance. Pour éviter que celle-ci ne se scinde,

la rapporteure générale recommande plusieurs mesures concrètes : premièrement, accroître et institutionnaliser le suivi du recul démocratique et des violations des droits humains au sein de l'Alliance ; deuxièmement, intensifier les efforts pour aller au-devant des jeunes générations, afin de les convaincre de la pertinence de l'OTAN à l'heure actuelle et dans l'avenir ; et, enfin, échanger les meilleures pratiques et soutenir les efforts déployés sur le plan international pour s'attaquer au développement du populisme et des nationalismes.

12. **Joaquim Pueyo** (FR) appelle ses homologues à redoubler d'efforts pour promouvoir les valeurs démocratiques au sein de l'OTAN comme de l'UE. De même que M. Pueyo, **Marc Angel** (LU) se félicite de ce que Mme Schmidt a recommandé d'établir un suivi institutionnel du recul démocratique. Il demande par ailleurs à M. Shea pourquoi il faut tant de temps à l'OTAN et à l'UE pour entamer une coopération digne de ce nom. Jamie Shea explique ce manque de coopération par les approches différentes qu'ont les dirigeants allemands, britanniques et français. Il relève toutefois que la coopération pratique s'est considérablement accrue ces dernières années en matière de guerre hybride, ainsi que pour ce qui est de faire face à la situation dans le sud et au comportement péremptoire de la Russie.

13. **Malahat Ibrahimgizi** (AZ) dénonce la référence faite, dans le projet de rapport, à l'Azerbaïdjan dans le cadre d'allégations de blanchiment d'argent. Son pays estime que ces allégations sont sans fondement, indique-t-elle. La rapporteure générale répond que le projet de rapport ne parle pas d'implication directe du gouvernement azerbaïdjanais dans cette affaire.

14. **Genci Nimanbegu** (ME) félicite la rapporteure pour son soutien à la politique de la porte ouverte de l'OTAN à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie et de l'Ukraine. Il constate que l'intégration euro-atlantique de la région des Balkans occidentaux dans son ensemble contribuerait à une plus grande stabilité. M. Shea signale le retour des Américains dans la région, avant d'engager l'UE et les États-Unis à intensifier leur coopération pour ramener Belgrade et Pristina autour de la table des négociations. Ulla Schmidt promet d'ajouter la remarque de M. Nimanbegu dans le projet de rapport, mais souligne que la Serbie n'a pas exprimé son aspiration à rejoindre l'OTAN.

15. À la lumière des difficultés croissantes et de la nécessité d'une plus grande souplesse dans le processus décisionnel, **Lord Jopling** (UK) se demande s'il n'y aurait pas lieu d'organiser prochainement une réunion des responsables de l'OTAN afin d'envisager de modifier le Traité de Washington, par exemple pour remplacer la règle du consensus par une formule de consensus moins une voix. M. Shea fait valoir que la règle du consensus est la pierre angulaire de l'Alliance et qu'elle aide à renforcer la confiance entre les Alliés.

16. **Ivanna Klympush-Tsyntsadze** (UA) se félicite de la recommandation visant à établir, au sein de l'Alliance, un mécanisme de suivi du recul démocratique, car celui-ci permettrait de réfuter l'argument selon lequel l'OTAN pratique des différences de traitement lorsqu'elle demande aux pays candidats de se conformer aux normes démocratiques.

17. [Le projet de rapport général \[132 CDS 19 F\] est adopté.](#)

**VI. Exposé de Sanj SRIKANTHAN, premier vice-président Europe, directeur exécutif du Comité international de secours, sur *La crise des réfugiés en Europe est-elle derrière nous ?* suivi d'un débat**

18. **Sanj Srikanthan** commence par présenter brièvement le travail du Comité international de secours (IRC). Fondé en 1933, l'IRC est aujourd'hui présent dans 38 pays. Il fournit une aide humanitaire à court terme destinée à sauver des vies et met en œuvre des programmes de renforcement de la gouvernance nationale et d'amélioration des systèmes de soins de santé et d'éducation. L'intervenant indique qu'environ 84 millions de personnes sont actuellement déplacées ; 50 % d'entre elles ont fui des zones de conflit persistant - conflits qui sont le principal facteur des migrations forcées. Dix pays accueillent la moitié de l'ensemble des réfugiés ; 10 % des pays les plus pauvres accueillent à eux seuls plus de 82 % des personnes déplacées dans le monde. Les réfugiés sont de plus en plus concentrés dans les États fragiles, où l'insécurité et le manque d'infrastructures sont endémiques et où il est difficile pour les organisations d'entrer en contact avec eux.

19. M. Srikanthan explique que la situation à laquelle les organismes humanitaires sont confrontés, est aggravée par les facteurs suivants : une indifférence générale vis-à-vis de l'aide humanitaire de la part des États et des acteurs non étatiques ; le manque de moyens financiers et de volonté politique de s'engager dans la gestion de conflits sur le plan international ; enfin, le fait pour les organismes humanitaires d'être considérés comme des concurrents par les groupes idéologiques qui fournissent des services analogues aux réfugiés en échange de leur loyauté. Pour ce qui est de l'avenir, l'intervenant estime que le changement climatique constituera un facteur important de migration, étant donné qu'il touche les régions les plus pauvres du monde. Il précise qu'il n'existe aucun cadre juridique tenant compte des migrations liées au climat. La conjonction de la réduction de l'aide humanitaire au lendemain de la crise financière de 2008, de la forte augmentation de la proportion de jeunes dans ces populations, de l'extrémisme non étatique, des facteurs ignorés déclencheurs des migrations et de la culture de la non-intervention pourrait augmenter encore l'instabilité et provoquer de nouveaux déplacements.

20. M. Srikanthan conclut sur une note plus positive, assurant que ces problèmes peuvent être gérés et qu'il est possible de les atténuer à la faveur d'un plus grand engagement politique qui s'attaquerait aux causes profondes des migrations, grâce à des financements innovants, au captage du carbone, à des investissements responsables et à des opérations régionales de maintien de la paix plus solides. L'Europe elle-même doit abolir les règlements de Dublin et les remplacer par un programme sensé de réinstallation ; elle doit aussi favoriser l'intégration des réfugiés, moyen essentiel de faire évoluer la façon dont le grand public voit les choses.

21. Marc Angel rappelle à tous que ce sont les pays les plus pauvres qui s'occupent de la grande majorité des personnes déplacées. Il souligne en outre les liens synergiques entre la sécurité et les politiques de développement/l'aide humanitaire. Ces questions indissociables impliquent que dans certaines situations, les armes et l'assistance humanitaire s'imposent. M. Srikanthan partage l'impression du délégué selon laquelle la sécurité et le développement sont souvent envisagés isolément l'une de l'autre, même si les besoins en matière de sécurité augmentent. Or, le terme « sécurité » peut susciter des inquiétudes en raison de sa connotation politique. Dans un contexte de conflit, les intervenants humanitaires ne peuvent pas se permettre d'être considérés comme partiels ou politiques.

22. La présidente demande à l'orateur de donner son avis sur la situation en Méditerranée, sur la décision de l'UE de se désengager des opérations de recherche et sauvetage et sur la question de

savoir si les organisations humanitaires peuvent combler le vide. M. Srikanthan admet que l'augmentation soudaine des migrations a consterné l'Europe en 2015 et que l'aide humanitaire aux migrants en mer Méditerranée peut provoquer des problèmes de politique intérieure. Il fait néanmoins valoir que les pays ont des obligations morales et que les migrations internationales vers l'Europe ne sont absolument pas nouvelles. Il engage les gouvernements à mettre les choses en perspective lorsqu'ils s'adressent à leur population, et à faciliter l'intégration économique des réfugiés comme moyen d'améliorer la façon dont le grand public voit les choses.

## VII. Discussion sur l'intervention de la Turquie dans le nord de la Syrie

23. La présidente ouvre le débat sur les récents événements militaires à la frontière turco-syrienne.

24. Marc Angel souligne que la Turquie, alliée fiable et importante dans la région, lutte contre le terrorisme et accueille des millions de réfugiés syriens. Il est essentiel de comprendre les préoccupations d'Ankara en matière de sécurité et d'y répondre par les voies diplomatique et politique. Cela étant, avec **Rodrigue Demeuse** (BE), **Orry van de Wauwer** (BE), **Linda Sanchez** (US), Joaquim Pueyo, **Manousos Konstantinos Voloudakis** (GR) et **Andranik Kocharyan** (AM), autres membres de la commission, ils condamnent l'intervention militaire « unilatérale » turque contre les Kurdes de Syrie, lesquels sont des alliés importants dans la lutte contre Daech. Tous expriment la crainte que l'offensive militaire actuellement menée ne porte atteinte aux résultats obtenus antérieurement par la coalition internationale contre Daech, en créant une situation chaotique qui permet à des milliers de combattants de s'évader de prison et à Daech de refaire surface. Cette offensive pourrait également provoquer une augmentation des déplacements et des flux de migration. D'autre part, ils qualifient le plan turc de relocalisation, au nord de la Syrie, des réfugiés syriens présents en Turquie de tentative visant à modifier la composition démographique de cette région disputée, ce qui est contraire au droit international. Ils appellent la Turquie à mettre fin à l'offensive et à trouver les moyens politiques de trancher les différends.

25. **Sena Nur Celik** (TR) et **Osman Askin Bak** (TR) soutiennent les actions militaires, qu'ils considèrent comme des actes licites de légitime défense vu les nombreuses attaques perpétrées ces dernières années, sur le sol turc, par la ramification syrienne du Parti des travailleurs du Kurdistan. Ils font valoir que la récente intervention de la Turquie est une opération de lutte contre le terrorisme qui, en empêchant les mouvements sécessionnistes, contribue à préserver l'intégrité territoriale de la Syrie. Cette opération vise aussi à sécuriser la frontière sud de l'OTAN et à appuyer les actions menées au niveau international pour faciliter le retour des Syriens déplacés. Enfin, elle libère les civils locaux de ce qu'ils appelaient le « joug » kurde. Les délégués turcs, qui soulignent le rôle essentiel joué par la Turquie pour faire disparaître Daech de vastes zones, déplorent le manque de soutien des Alliés au sujet des attaques kurdes perpétrées en Turquie. Ils estiment qu'en ce qui concerne les combattants étrangers faits prisonniers, la seule solution durable est leur rapatriement dans leur pays d'origine, et assurent que l'intervention militaire turque est menée conformément au droit international humanitaire.

26. Malahat Ibrahimgizi appuie la décision de la Turquie de lutter contre le terrorisme à ses frontières pour accroître la sécurité de ses citoyens et de la région. Elle établit une comparaison entre la situation en Syrie et les « attaques arméniennes » contre le peuple azerbaïdjanais, comme elle les définit. En réaction à cette déclaration, Andranik Kocharyan accuse les soldats azerbaïdjanais d'employer les tactiques de Daech.

27. M. Srikanthan se déclare préoccupé par la situation humanitaire dans la zone d'opération. Les attaques pèsent sur les familles et les enfants, perturbent le réseau de distribution d'eau et



provoquent des flux de migration vers Raqqa, une ville qui n'est pas en mesure de prendre en charge les populations en détresse. En raison de cette situation dangereuse, les organisations humanitaires ne peuvent pas accéder à la zone. L'orateur apprécie les efforts déployés par la Turquie pour accueillir les réfugiés et l'appelle à continuer à veiller au respect de leurs droits.

28. Pour conclure, la présidente fait part de sa confiance en la Turquie, pays ami et membre de l'Alliance. Elle regrette néanmoins que la commission n'ait pas pu entendre la voix des Kurdes, qui ont aussi été un acteur important dans la lutte contre Daech.

### **VIII. Examen du projet de rapport spécial *La sécurité aux frontières* [134 CDS 19 F] présenté par [Lord JOPLING](#) (Royaume-Uni), rapporteur spécial**

29. Lord Jopling souligne d'abord que l'afflux considérable de personnes fuyant la violence et la pauvreté aux frontières extérieures de l'Europe, a placé la question de la sécurité aux frontières au premier rang des priorités de nombreux pays membres de l'Alliance et, par voie de conséquence, de l'OTAN. Son projet de rapport fait donc le point des stratégies actuelles de gestion des frontières dans la zone euro-atlantique, en se concentrant sur les frontières terrestres, les routes maritimes et les aéroports. Le projet de rapport vise ainsi à contribuer aux discussions factuelles sur les flux de migration et à attirer l'attention sur les questions touchant aux droits humains dans le contexte de la sécurité aux frontières.

30. Le rapporteur spécial commence par les défis aux postes frontaliers terrestres. Concernant la frontière américano-mexicaine, rares sont ceux qui contestent la nécessité d'améliorer les infrastructures le long de la frontière sud des États-Unis, indique-t-il. En revanche, de très grandes divergences de vues existent sur le point de savoir si une barrière physique constitue la forme la plus efficace de protection frontalière. L'administration américaine a pris une série de mesures - ne serait-ce que l'application d'une politique de « tolérance zéro » et la mise en œuvre du plan « Rester au Mexique » - pour réduire l'immigration clandestine ; celle-ci a connu une augmentation en 2018, qui s'est poursuivie au cours du premier semestre 2019. La hausse du nombre d'arrestations à la frontière, la séparation de familles et, plus récemment, la détérioration de la situation humanitaire dans les centres de détention ont provoqué un tollé, entraînant la prompt adoption d'un projet de loi y prévoyant l'octroi d'une aide. Le rapporteur précise que ces mesures de protection de la frontière américano-mexicaine donnent de très bons résultats si elles consistent en une réelle coopération avec les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, et si elles s'accompagnent d'une assistance au renforcement de leurs capacités.

31. En ce qui concerne la route des Balkans occidentaux empruntée par les migrants et les réfugiés, Lord Jopling signale que la fermeture de frontières et l'accord conclu entre l'UE et la Turquie ont entraîné une baisse de leur nombre, lequel est passé d'1 million environ en 2015 et au début de l'année 2016 à seulement 5 060 au cours du premier semestre 2019. Afin d'endiguer l'immigration clandestine et la criminalité transfrontalière et pour améliorer l'application des droits humains des réfugiés, l'UE a négocié des « accords sur le statut » avec plusieurs pays des Balkans occidentaux, qui autorisent Frontex à prêter son concours aux autorités nationales chargées des frontières. Le rapporteur spécial passe ensuite à la dernière zone terrestre d'urgence migratoire examinée dans le projet de rapport : les enclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla, en Afrique du Nord. À diverses reprises, un nombre croissant de personnes ont cherché à rejoindre l'Espagne en prenant d'assaut la clôture qui sépare le Maroc de ces deux villes autonomes. Lord Jopling fait observer que l'Espagne bénéficie actuellement des ressources financières de l'UE dont elle a besoin pour améliorer la gestion de ses frontières.

32. Le rapporteur spécial fait le point de la situation en Méditerranée. Globalement, le nombre d'arrivées par la mer a nettement diminué depuis 2015 en raison des accords conclus avec la Turquie et la Libye et de la fermeture des ports italiens et maltais aux bateaux affrétés par des ONG. Il n'en reste pas moins que ces mesures ont également entraîné de graves violations des droits humains perpétrées par des gardes et des passeurs en Libye. Elles ont été à l'origine de conditions épouvantables dans les centres de détention libyens et ont provoqué, en 2018, une recrudescence très sensible des noyades en Méditerranée. Lord Jopling fournit des informations sur la récente décision européenne de proroger jusqu'en mars 2020 le mandat de l'opération Sophia, une mission exclusivement aérienne depuis le début de l'année 2019. Passant aux aéroports, il fait état d'importantes améliorations au niveau de la sécurité de l'aviation dans son ensemble suite aux attentats terroristes du 11 septembre 2001. Malgré ces adaptations, il relève que les aéroports restent menacés par d'anciens et de nouveaux dangers, notamment parce que la technologie évolue. Il constate en outre que des lacunes y subsistent sur le plan de la sécurité comme en témoigne l'attaque par agents chimiques qui avait été perpétrée au Royaume-Uni en 2018, agents chimiques que les systèmes de sécurité de l'aéroport n'avaient pas détectés.

33. Lord Jopling conclut que la gestion des frontières est pour l'essentiel une prérogative souveraine. Cela étant, les opérations de l'OTAN peuvent renforcer les efforts visant à atténuer les crises aux frontières. Il appelle les délégués à appuyer les efforts de Frontex destinés à sécuriser les frontières extérieures de l'Europe et à intensifier l'échange d'informations relatives aux meilleures pratiques en matière de gestion frontalière. Pour finir, il insiste sur la nécessité d'assortir les stratégies de protection des frontières de politiques d'asile et d'aide au développement solides et ambitieuses, et de tenir compte du lien entre réchauffement climatique et migrations.

34. Manousos Konstantinos Voloudakis souligne qu'il importe de poursuivre la mission maritime de l'OTAN en Méditerranée et en mer Égée en collaboration étroite avec Frontex. Il signale que la qualification dans le projet de rapport des tensions qui existent de longue date entre la Turquie et la Grèce de « différend bilatéral », est erronée.

35. **Mazaly Aguilar** (EP) et **Maria Jesus Castro** (ES) confirment que la protection des frontières reste un problème important pour l'Espagne et ses enclaves. Mme Castro fournit des informations sur le projet de remplacement des fils de fer barbelés par des moyens plus humains, tout en indiquant que Madrid a besoin du soutien de l'UE.

36. **Mary Helen Creagh** (UK) fait valoir que le changement climatique augmente encore l'ampleur de la crise des réfugiés.

37. **Emanuele Pellegrini** (IT) indique que l'accord italo-libyen et la fermeture des ports ont pour but de sécuriser les frontières et de sauver des vies humaines en décourageant les migrants de traverser la Méditerranée. À cet égard, les bateaux de sauvetage affrétés par les ONG ne font que faciliter la poursuite du trafic de personnes.

38. Genci Nimanbegu se réfère au paragraphe 27, qui insinue que des tensions existent entre l'Albanie et le Monténégro en ce qui concerne l'admission des migrants. Il déclare que l'accord conclu entre les deux pays contribue à l'amélioration de la coopération en la matière ; le délégué demande que la formulation soit changée. **Muhammet Cinisli** demande également que soient opérées plusieurs modifications d'ordre linguistique. Lord Jopling accepte la plupart d'entre elles.

39. [Le projet de rapport spécial \[134 CDS 19 F\] est adopté.](#)

**IX. Exposé de [William Browder](#), directeur général d'*Hermitage Capital Management*, sur *La corruption et la situation des droits humains en Russie*, suivi d'un débat**

40. **William Browder** raconte comment il en est arrivé à militer politiquement en faveur de l'adoption de la liste Magnitski des auteurs d'atteintes aux droits humains en Russie et au-delà. Il avait créé la société de fonds d'investissement et de gestion d'actifs *Hermitage Capital Management* en 1996, devenu le plus gros fonds d'investissement étranger en Russie. Dans le cadre de ses activités, M. Browder a été amené à découvrir les mécanismes oligarchiques et de corruption prévalant dans le pays.

41. Fin 2003, le président Poutine faisait procéder à l'arrestation de l'oligarque Mikhaïl Khodorkovski afin de contraindre les autres oligarques à négocier avec lui des conventions de partage des profits. La société de M. Browder ayant découvert le mécanisme, celui-ci fut arrêté à l'aéroport de Moscou et expulsé au motif qu'il représentait une menace pour la sécurité nationale. Il a alors engagé le jeune avocat Sergueï Magnitski, lequel, au cours de ses recherches, mettait au jour une vaste machination financière, d'un montant de 230 millions de dollars. En représailles, en novembre 2009 les responsables corrompus faisaient placer en détention, torturer et tuer M. Magnitski. William Browder a poursuivi ces responsables en lançant une campagne en Russie pour qu'ils soient traduits en justice.

42. L'orateur a constaté que s'il n'était probablement pas réaliste de poursuivre les responsables corrompus, au moins pouvait-on les empêcher de dépenser l'argent volé qu'ils avaient transféré sur des comptes bancaires en Occident. M. Browder s'est entretenu avec des sénateurs pour leur expliquer la situation et leur demander s'ils pouvaient refuser aux responsables russes impliqués dans le meurtre de son avocat l'entrée aux États-Unis et geler leur argent. Cette idée a débouché sur l'adoption du projet de loi Magnitski, devenu loi fédérale en 2012. En 2016, le Congrès en a étendu le champ d'application aux auteurs de violations des droits humains partout dans le monde. L'Estonie, le Canada, la Lituanie et le Royaume-Uni ont suivi et promulgué des lois similaires. D'autres pays élaborent à l'heure actuelle des projets de loi Magnitski ou adoptent des lois en la matière qui leur sont propres. William Browder exprime l'espoir que, lorsqu'il en aura terminé, la loi Magnitski soit devenue véritablement mondiale.

43. **Jane Cordy** (CA) se demande ce qu'il serait possible de faire, en plus d'en parler autour de soi. M. Browder remercie le Parlement canadien d'avoir adopté son projet de loi ; la réputation du Canada en tant qu'intermédiaire convaincra d'autres pays de suivre son exemple.

44. La présidente Garriaud-Maylam indique que la réticence des pays européens à promulguer des lois Magnitski tient au plus grand volume d'échanges commerciaux qu'ils ont avec la Russie, à la crainte de sanctions et d'un ralentissement commercial qui, le plus souvent, frappent les couches démunies. À l'instar de Mme Garriaud-Maylam, William Browder considère que toute mesure ayant des effets directs ou indirects sur la population russe doit être évitée. En l'occurrence, l'orateur estime que la loi Magnitski est un document très « pro-russes » puisqu'il vise précisément les kleptocrates, auxquels les Russes s'opposent aussi.

45. **Aleksandrs Kirsteins** (LV) rappelle que certaines banques baltes ont été impliquées dans cette affaire de blanchiment d'argent. Les autorités lettones ont fait procéder à la fermeture de l'une d'entre elles et ont ouvert des enquêtes sur d'autres.

46. Linda Sanchez réaffirme qu'il est important de prendre des mesures décisives pour réprimer ce genre de choses. Elle demande à l'intervenant s'il est parvenu à promouvoir l'adoption de lois

Magnitski dans les pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale. M. Browder fait savoir que son équipe a réussi à faire punir, aux États-Unis et au Canada, des auteurs d'atteintes aux droits humains du Venezuela mais que sa campagne n'a pas encore ciblé l'Amérique du Sud.

47. Lord Jopling veut connaître les répercussions de la campagne de M. Browder sur la population russe. L'orateur répond qu'aucune enquête n'a été menée en Russie dans l'affaire Magnitski, M. Poutine ayant la haute main sur les organes d'application de la loi, le Parlement et la presse. Les militants essaient de sensibiliser un large public à la question de la corruption. Jusqu'ici, Vladimir Poutine a pu détourner l'attention du public de cette question et d'autres problèmes intérieurs grâce à un comportement agressif vis-à-vis de l'étranger, telle l'annexion de la Crimée.

48. Mary Helen Creagh se demande si M. Browder pourrait donner son avis sur Alexander Temerko (administrateur d'une société énergétique britannique et l'un des principaux donateurs du Parti conservateur), qui aurait entretenu des liens étroits avec Boris Johnson lorsque celui-ci était ministre des affaires étrangères, de 2016 à 2018. Si M. Temerko s'est dit contre le Brexit, sa société pourrait largement bénéficier de la hausse des prix de l'énergie. L'orateur répond qu'il ne connaît pas assez M. Temerko pour pouvoir se prononcer. Il souligne que les services de poursuites judiciaires au Royaume-Uni figurent, selon lui, parmi les plus faibles qui soient.

**Dimanche 13 octobre 2019**

**X. Table ronde sur *L'Ukraine* :**

**Exposé d'[Orysia LUTSEVYCH](#), chargée de recherche, directrice du Forum Ukraine pour le programme Russie et Eurasie de *Chatham House*, sur *Quelles attentes envers les nouveaux dirigeants ukrainiens ?***

49. **Orysia Lutsevych** commence par souligner que l'Ukraine se distingue, dans la région, par les élections libres et régulières qu'elle a tenues ainsi que par une transition sans heurts vers un gouvernement entièrement renouvelé. Les responsables politiques qui viennent d'être élus, s'ils sont jeunes et instruits pour la plupart, sont toutefois inexpérimentés sur le plan politique. Ils adhèrent à l'économie de marché et à la libéralisation, et soutiennent l'investissement direct étranger, la privatisation et les efforts de lutte contre la corruption. Pour la première fois, un parti dispose de la majorité absolue au Parlement, ce qui lui donne la possibilité de mettre en œuvre les réformes qui s'imposent. Ce faisant, les risques encourus par le gouvernement n'en sont pas moins nombreux.

50. La plupart de ces risques s'expliquent par l'héritage soviétique : un système juridique sélectif et politisé, la tentation de concentrer les pouvoirs, la volonté de remanier la Cour suprême et d'enfreindre les règles pour en retirer des bénéfices personnels, ainsi que l'absence d'un système rigoureux d'équilibre des pouvoirs. La Russie représente un autre risque majeur pour la démocratisation, ses campagnes de désinformation, la poursuite du conflit dans la région du Donbass et les efforts déployés pour favoriser la corruption visant à empêcher l'unité de la société et à entraver l'avancement des réformes.

51. Mme Lutsevych fait valoir que le conflit avec la Russie à propos du Donbass touche l'avenir du pays. Les accords de Minsk exigent que soient organisées des élections dans l'est de l'Ukraine, mais, selon certaines études, les zones contestées qui tiennent des élections dans les deux années suivant la signature d'un cessez-le-feu sont plus susceptibles de retomber dans un conflit. Reste à savoir comment se feront les négociations. L'intervenante indique en conclusion que les résultats

du processus de réforme et de démocratisation dépendront essentiellement de l'Ukraine, mais aussi de la détermination de ses alliés occidentaux.

**Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la gouvernance démocratique  
L'Ukraine, cinq ans après la révolution de la dignité [133 CSDG 19 F] présenté par  
[Jane CORDY](#) (Canada), rapporteure**

52. Jane Cordy commence par faire observer que les élections présidentielle et législatives ukrainiennes ont engendré d'importants changements politiques et que le pays demeure résolu à intégrer les structures européennes et euro-atlantiques. Elle rappelle que Kiev combat sur deux fronts : contre l'agresseur extérieur qu'est la Russie, et contre les stigmates de la corruption. Concernant le conflit avec la Russie, le projet de rapport exprime l'espoir que les négociations de paix reprennent dans le cadre du format Normandie et qu'elles débouchent sur le plein rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. La communauté internationale doit donc continuer de faire pression sur la Russie pour qu'elle mette fin à sa politique étrangère agressive à l'égard de l'Ukraine.

53. Sur le plan national, Mme Cordy dresse le bilan des réformes mises en œuvre avec succès qui contribuent à stabiliser l'économie, à améliorer le climat d'affaires, à accroître l'indépendance énergétique, à décentraliser le système de gouvernance, à combattre la corruption endémique et à rendre plus transparentes les procédures de passation des marchés publics. D'autres réformes essentielles (par ex. celle du marché foncier) sont en cours. La rapporteure souligne que l'aide occidentale à l'Ukraine reste cruciale pour la sécurité et la prospérité des Ukrainiens et des Européens, et appelle ses collègues parlementaires à ne pas se laisser gagner par de la « lassitude à l'égard de l'État ukrainien ».

54. **Yehor Cherniev** (UA) fait valoir que les Ukrainiens poursuivent leur lutte contre l'agression russe pour leur propre avenir et pour celui de l'Europe. Kiev souhaite la paix mais pas à n'importe quel prix. Sur la demande de la présidente Garriaud-Maylam, M. Cherniev revient sur la feuille de route pour la paix de l'Ukraine, déclare que des élections ne seront possibles qu'après un cessez-le-feu et le retrait des combattants soutenus par la Russie, et que les acteurs concernés de la société doivent participer aux négociations officielles avec Moscou. Le délégué confirme qu'il n'est pas facile de mener des réformes dans un contexte de guerre, mais que leur réalisation est primordiale pour la prospérité, le renforcement de la sécurité et le bien-être des citoyens. Il appelle les parlementaires à ne jamais se résigner à l'annexion illégale de la Crimée et à continuer d'appuyer le régime de sanctions. Dans le même ordre d'idées, Ivanna Klympush-Tsyntsadze insiste sur la nécessité de consolider la démocratie ukrainienne. Si le pays a eu le courage de sauvegarder la démocratie et d'organiser des élections libres et transparentes en temps de guerre et d'attaques hybrides, ses institutions sont encore faibles et un système d'équilibre des pouvoirs n'a pas encore été vraiment mis en place. La déléguée demande donc une aide extérieure. Par ailleurs, elle avise les Alliés de ne pas forcer la tenue d'élections dans l'est de l'Ukraine et de ne pas exiger une solution rapide avec Moscou, qui pourrait être préjudiciable aux intérêts ukrainiens.

55. Pour poursuivre sur la « formule de Steinmeier », Aleksandrs Kirsteins se demande s'il y aura une nouvelle loi sur le statut du Donbass. Mme Lutsevych prend la parole pour s'opposer à ladite formule, qui, selon elle, est vouée à l'échec puisqu'elle n'influera en rien la stratégie de la Russie et n'est pas soutenue par la population ukrainienne. L'intervenante estime que les questions concernant le cessez-le-feu, le désengagement et la fourniture d'une aide humanitaire dans les régions occupées doivent être examinées et poursuivies dans le cadre d'une feuille de route pour l'intégration (ou la réintégration) de ces territoires. Elle appuie le plan du gouvernement ukrainien consistant à s'efforcer d'obtenir des pourparlers de paix associant toutes les parties.



56. **Giorgi Kandelaki** (GE) indique que l'Ukraine, par son aptitude à changer politiquement par la voie d'élections, représente un exemple saisissant qui pourrait produire des transformations en Russie. Il exprime son mécontentement face à l'absence de coopération entre Kiev et Tbilissi, et soutient que les problèmes qu'ils rencontrent tous deux avec Moscou devraient pourtant être considérés d'un seul tenant. M. Kandelaki souligne que la situation ukrainienne nécessite d'être surveillée et d'être accompagnée d'une perspective claire d'adhésion.

57. **John Shimkus** (US) et **Petras Austrevicius** (EP) expriment leur inquiétude face aux menées agressives de la Russie visant à empêcher, par la création de conflits gelés et le recours à la guerre hybride, que ses voisins n'intègrent les systèmes occidentaux. Ils préconisent une intensification des efforts de l'OTAN dans les pays du voisinage oriental. Par ailleurs, M. Shimkus demande la tenue d'un débat sur l'élargissement de l'OTAN, alors même que des régions de l'Ukraine et de la Géorgie sont occupées. **Utku Cakirozer** (TR) déclare regretter la décision de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de lever les sanctions imposées à la Russie, en dépit du non-respect par celle-ci des obligations qui lui incombent au titre des accords de Minsk. Il fait valoir qu'une telle décision envoie un mauvais signal à Moscou, et appelle les Alliés à essayer de donner le même son de cloche lorsqu'ils s'adressent à la Russie. Mmes Lutsevych et Cordy se montrent d'accord pour dire que l'Ukraine doit pouvoir compter, pour son avenir, sur des pays occidentaux unis et engagés.

58. [Le projet de rapport \[133 CDS DG 19 F\] est adopté.](#)

**XI. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Réaffirmer l'attachement envers les valeurs et principes fondateurs de l'OTAN* [180 CDS 19 F] présenté par Ulla SCHMIDT (Allemagne), rapporteure générale**

59. Mme Schmidt prend la parole pour présenter le projet de résolution *Réaffirmer l'attachement envers les valeurs et principes fondateurs de l'OTAN*. Celui-ci redit l'attachement des Alliés envers les principes démocratiques, attire l'attention sur les défis nouveaux auxquels l'ordre mondial libéral est confronté et demande aux Alliés de s'employer à inverser la tendance au recul démocratique qui menace la solidarité au sein de l'Alliance. La rapporteure générale recommande ainsi : d'envisager une structure, au sein des institutions de l'OTAN, qui suivrait le fonctionnement démocratique des pays membres et des États candidats ; de lutter contre les forces déstabilisatrices telles que le mécontentement populaire et les campagnes de désinformation ; et de mieux sensibiliser la jeunesse quant à la pertinence de l'OTAN.

60. Treize amendements au projet de résolution sont soumis. Huit d'entre eux sont adoptés, dont certains après que de légères modifications ont été apportées. La proposition italienne de supprimer l'alinéa 10 a) appelant les Alliés à envisager un mécanisme de suivi au sein des institutions de l'OTAN, est rejeté.

61. [Le projet de résolution \[180 CDS 19 F\] est adopté tel qu'amendé.](#)

## **XII. Présentation des activités de la commission sur la dimension civile de la sécurité et de la sous-commission sur la gouvernance démocratique**

62. La présidente présente les activités à venir de la commission sur la dimension civile de la sécurité. D'ici la fin de l'année 2019, une visite en France est prévue. Les participants rencontreront des représentants du gouvernement et des experts dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Dans ce cadre, ils se rendront à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, spécialisée dans les mesures de déradicalisation, avant de s'entretenir à Strasbourg avec les représentants du Conseil de l'Europe.

63. Mme Garriaud-Maylam présente ensuite les sujets auxquels la CDS se consacrera en 2020. À l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, la CDS établira un projet de rapport général sur le rôle des femmes dans les conflits armés. Le projet de rapport spécial portera sur l'importance grandissante de la Chine et son influence sur l'ordre mondial, ainsi que sur la manière dont l'OTAN et Pékin pourraient coopérer sur les questions relevant de la sécurité. Une visite en Chine est également prévue. Quant au projet de rapport de la sous-commission sur la gouvernance démocratique (CDS DG), il traitera de la façon d'améliorer l'éducation et la communication à propos de l'OTAN. La CDS DG prévoit aussi de se rendre aux États-Unis (Washington et New York) et en Espagne (Madrid et Ceuta).

## **XIII. Élection des membres des bureaux de la commission et de la sous-commission**

64. Enfin, la présidente passe à l'élection des membres des bureaux de la commission et de la sous-commission. **Les membres rééligibles sont réélus par acclamation.** [Linda Sanchez](#) (US) et [Alessandra Maiorino](#) (IT) sont élues par acclamation vice-présidentes de la commission dans son ensemble. [Jane Cordy](#) (CA) est élue par acclamation présidente de la sous-commission. [Angel Tilvar](#) (RO) est élu par acclamation rapporteur de la sous-commission. [Muhammet Cinisli](#) (TR) et [Anissa Khedher](#) (FR) sont élus par acclamation vice-présidents de la sous-commission. [Genci Nimanbegu](#) (ME) et [Vernon White](#) (CA) sont élus par acclamation membres du Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN. La présidente remercie également les membres de longue date de la commission qui quittent l'Assemblée : [Marc Angel](#) (LU), [Vitalino Canas](#) (PT) et [James Sensenbrenner](#) (US), pour l'excellence des services qu'ils ont rendus à cette commission ainsi qu'à l'Assemblée et leur souhaite tout le succès possible dans leurs nouvelles occupations.

## **XIV. Divers**

65. Aucune autre question n'est abordée.

## **XV. Date et lieu de la prochaine réunion**

66. La présidente conclut en indiquant que la prochaine réunion de la commission aura lieu à Kiev (Ukraine), du 22 au 25 mai 2020, dans le cadre de la session de printemps.

## **XVI. Remarques finales**

67. La présidente clôt la réunion de la commission.